

ne de 35.0 millions de dollars par année et en 1969, cette moyenne était passée à 50.0 millions de dollars. Le budget d'investissements de la Société centrale d'hypothèques et de logement fut augmenté en 1969 pour répondre à cet accroissement et porté ensuite à 75.0 millions en 1970.

[Français]

SUBVENTIONS VERSÉES À L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Question n° 1943—M. Laprise:

Au cours des années 1969-1970 et 1970-1971, le gouvernement a-t-il consenti des subventions à l'Institut national canadien pour les aveugles et, dans l'affirmative, a) à combien se sont élevées ces subventions, b) à quoi ces subventions devaient-elles servir?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a accordé des subventions à l'Institut national canadien pour les aveugles. a) En 1969-1970, deux subventions ont été attribuées: la subvention annuelle de soutien de \$55,000 et une subvention spéciale de \$500,000. En 1970-1971, la subvention annuelle de soutien de \$55,000 sera versée si l'on présume l'approbation des évaluations ministérielles. Les subventions de soutien visent à faciliter le fonctionnement et l'application des programmes de l'organisme national. b) La subvention spéciale de \$500,000 est destinée à permettre à l'I.N.C.A. d'aider ses divisions provinciales au Labrador, au Québec et dans l'île de Terre-Neuve à améliorer le niveau et la qualité des services que l'organisme dispense aux aveugles de ces régions.

[Traduction]

LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question n° 1947—M. Robinson:

1. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est-il équipé d'un dispositif de traitement automatique de l'information et, dans l'affirmative, depuis quand?

2. Quel en a été le coût initial?

3. Combien, estime-t-on, coûtera par année le traitement de l'information au Ministère?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Oui; depuis 1962.

2. Les principales parties composant le dispositif classique sont louées plutôt qu'achetées en général.

3. Le coût du dispositif classique et des services fournis pour l'année financière 1970-1971 est estimé à 83,000 dollars.

[L'hon. M. Andras.]

LE RECOURS À L'ORDINATEUR AU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 1950—M. Robinson:

1. Utilise-t-on un ordinateur au ministère des Affaires des anciens combattants et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Programme-t-on l'ordinateur 24 heures par jour et, sinon, pour quelle raison?

3. Combien d'heures compte-t-on utiliser l'ordinateur?

4. Quel a été le coût annuel des services d'ordinateur de 1960 à 1970 inclusivement?

5. Combien de programmes sont en cours de préparation pour l'ordinateur et quel sera l'effet de chacun sur l'efficacité du Ministère?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui. A tous les mois, le ministère a recours aux services d'ordinateur fournis par le ministère des Approvisionnements et Services pour préparer les comptes et la feuille de paie, mais il ignore combien d'heures cette opération nécessite. En outre, de temps à autre, il lui arrive de louer des services d'ordinateur pour des projets spéciaux (voir réponse n° 4).

2. Sans objet.

3. Inconnu (voir réponse n° 1).

4. Le ministère n'a pas été tenu de payer pour préparer les comptes et la feuille de paie mensuels. Pour l'utilisation occasionnelle des services d'ordinateur, le ministère a déboursé les montants suivants: de 1959-1960 à 1967-1968, données non disponibles; 1968-1969, \$4,441; 1969-1970, \$4,221.

5. Le seul programme en préparation devrait fournir aux administrateurs les données les plus récentes sur les aspects financiers de la vente des propriétés.

LE RECOURS À L'ORDINATEUR AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question n° 1951—M. Robinson:

1. Utilise-t-on un ordinateur au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Programme-t-on l'ordinateur 24 heures par jour et, pour quelle raison?

3. Combien d'heures compte-t-on utiliser l'ordinateur?

4. Quel a été le coût annuel des services d'ordinateur de 1960 à 1970 inclusivement?

5. Combien de programmes sont en cours de préparation pour l'ordinateur et quel sera l'effet de chacun sur l'efficacité du Ministère?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources utilise très largement les services d'un certain nombre d'installations d'ordinateur. En général, on peut répartir ces installations en deux catégories; les installations qui appartiennent au ministère, ou que le ministère loue, et les services d'ordinateur qui sont fournis par des bureaux ou services d'informatique.